



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20/07/2021

JOËL GIRAUD, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DE LA MINISTRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, CHARGÉ DE LA RURALITÉ, SE FÉLICITE DE LA CONCLUSION, CE MARDI 20 JUILLET, D'UN PARTENARIAT ENTRE LE MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES (ANCT) ET CMA FRANCE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN ».

Joël Giraud se réjouit « *que le MCTRCT, l'ANCT et CMA France affirment, par cette convention, leur volonté d'agir en commun* ». Le secrétaire d'État souligne que « *l'attractivité territoriale ne peut se concevoir sans l'artisanat et le commerce* » et que ces secteurs d'activité « *font partie de l'identité des centaines, des milliers de petites villes et bourgs-centres qui maillent et structurent le monde rural* ».

Cette convention tripartite est la concrétisation de l'engagement de CMA France au côté de l'ANCT pour la mise en œuvre des programmes de revitalisation, « Action Cœur de Ville » et désormais « Petites Villes de Demain ».

Concrètement, la convention prévoit notamment de mobiliser le réseau des CMA pour qu'il apporte un appui en ingénierie aux collectivités concernées dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets de revitalisation. À travers la réalisation de diagnostics territoriaux prévus par le programme « *Petites Villes de Demain* » et la mise en œuvre des plans d'actions réalisés avec les villes retenues, les CMA interviendront pour préserver, développer et valoriser la présence de l'artisanat sur les territoires.

Les CMA apportent ainsi aux communes du programme PVD leur expertise de l'artisanat local et mettent à leur disposition des outils nationaux parmi lesquels les diagnostics numériques et diagnostics transition écologique réalisés gratuitement auprès des entreprises artisanales. De même, sont mis à disposition le site www.aides-entreprises.fr qui recense les aides mobilisables par les entreprises dans les territoires, tous secteurs confondus, ainsi que l'annuaire de la réparation et les outils de sensibilisation à la réparation de proximité par des artisans dans le cadre de l'action « Répar'Acteurs ». Joël Giraud a salué « *un bel exemple de soutien à l'économie locale* » et « *une action concrète pour l'environnement* ».

Le partenariat conclu prévoit aussi la création d'une mention spéciale « *Petites Villes de Demain* » à l'occasion de la troisième édition du prix national organisé par CMA France « *Ma Ville, Mon Artisan* » 2021 dont les candidatures se clôturent le 30 septembre, la remise des prix aura lieu à l'occasion du Congrès des Maires.

Pour **Joël Giraud**, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité, « *Il n'y pas de ruralité vivante sans les petites villes, sans les bourgs-centres qui rayonnent sur un territoire. Et aucune petite ville, aucun bourg-centre ne peut assumer pleinement sa fonction de centralité sans commerce attractif, sans artisanat dynamique. Voilà pourquoi, ces secteurs doivent être soutenus et voilà pourquoi nous avons besoin de l'engagement des chambres de métiers et de l'artisanat pour les Petites Villes de Demain. Je me félicite donc que ce partenariat soit scellé aujourd'hui entre le réseau CMA France et l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Cette convention est une pierre supplémentaire à l'édifice que nous sommes en train de bâtir pour promouvoir les territoires ruraux* ».

Pour **Caroline Cayeux**, présidente de l'ANCT, « *CMA France et les chambres locales des métiers et de l'artisanat sont des partenaires de la première heure du programme : ce partenariat pluriannuel vient conforter cette dynamique collective au service des entreprises et artisans de nos territoires, et des collectivités Petites villes de demain.* »

Pour **Joël Fourny**, président de CMA France, « *l'artisanat est le poumon des territoires, avec ses services, ses emplois de proximité et un formidable outil de formation à disposition des jeunes ou des adultes en reconversion. Il est donc naturel que le réseau des CMA, acteur du dernier km des politiques publiques, soit au côté de l'Etat pour contribuer à la mise en œuvre des programmes de revitalisation. Avec plus de 316 000 entreprises artisanales au sein des 1 600 communes du programme, l'enjeu est de taille, et cette convention constitue également une opportunité de promouvoir un modèle économique local, durable et performant. Les CMA sauront relever ce défi et prouver que l'artisanat, pilier de l'économie des petites villes, est plus que jamais un secteur d'avenir* »

Contacts presse

Service presse de Joël Giraud, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité

Tél : 01 44 49 84 37

Mél : communication.joelgiraud@cohesion-territoires.gouv.fr

Service presse CMA France

Tél : 06 69 90 69 15

Mél : m.caenen@the-arcane.com

Service presse ANCT

Tel : 01 85 58 63 55

Mél : communication@anct.gouv.fr